ID: 045-214503096-20220708-2022_29-DE

République Française Département Loiret Commune de Sennelv

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2022

Nombre o	le membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
10	7	10	

Vote

A l'unanimité

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le: 11/07/2022

Et

Publication ou notification du :

11/07/2022

L'an 2022, le 8 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/06/2022.

<u>Présents</u>: M. de DREUZY Philippe, Maire, Mmes: COLLET Elisabeth, ORLAND Martine,

MM: BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, FOUCAULT Gilles, GARRIDO

Francis

Excusés ayant donné procuration :

Mme MARTIN Muriel à M. GARRIDO Francis,

MM : AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth, DELIGNY Frédéric à M.

FOUCAULT Gilles

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOUSSIER Marie-Anne, Secrétaire de Mairie

2022-29 - Choix de l'entreprise pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable

Le projet consiste à la réhabilitation du réseau d'eau potable. La date limite de remise des offres a été fixée au 10 juin 2022 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 4 juillet 2022 à 19h00 pour l'analyse des offres, suite à la réception du rapport d'analyse effectué par la Sté IMPULSE, maître d'œuvre. Trois offres ont été déclarées recevables lors de l'ouverture des plis.

Les 3 offres sont les suivantes :

Entreprises	Montant HT (TF + TO)	Note valeur technique /60	Note prix de prestation /40	Note finale
SOGEA NORD OUEST TP	495 861,00 €	48,00	37,24	85,24
EXEAU TP	431 952,23 €	54,50	40,00	94,50
CLEMENT TP	530 344,00 €	44,50	35,91	80,41

Monsieur le Maire propose de signer le marché avec la Société EXEAU TP pour un montant de 431 952,23 €HT soit 518 342,68 €TTC.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID: 045-214503096-20220708-2022_29-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *APPROUVE à l'unanimité* le choix de la Société EXEAU TP pour un montant de 431 952,23 €HT soit 518 342,68 €TTC,
- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/07/2022 Le Maire Philippe de DREUZY